

REGLEMENT DU JEU-CONCOURS

VALT 40 ANS !GRATUIT ET SANS OBLIGATION D'ACHAT

L'association VALT dont le siège social est situé 204 rue Mouneyra 33000 BORDEAUX France, ci-après dénommée « l'Organisateur », organise un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat, dont les modalités, conditions de participation, lot(s) et règles sont définis dans le présent règlement.

Le concours se déroulera du 05 janvier 2026 au 03 avril 2026. Date et heure française de connexion faisant foi. Cette opération n'est ni parrainée ni organisée par facebook – twitter – Google – Apple – Microsoft ou tout autres réseaux sociaux numériques.

L'Organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de modifier, compléter, proroger, suspendre, annuler ou reporter tout ou partie du Jeu-Concours, sans préavis, sans qu'aucun dédommagement ne puisse être réclamé, ou que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

I. Acceptation du règlement:

Chaque participant déclare avoir pris connaissance du présent règlement de jeu. La participation est soumise à l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement par le participant ou son représentant légal.

Tout contrevenant à l'une ou plusieurs dispositions du présent règlement sera privé de la possibilité de participer au Jeu-Concours, sera disqualifié ou sera privé du lot qu'il aurait pu éventuellement gagner.

Les participants admettent sans réserve que le simple fait de participer à ce jeu-concours les soumet à la loi française.

II. Conditions de participation

GRATUITE	La participation au jeu-concours est gratuite et sans obligation d'achat. Le participant ne doit payer quoique ce soit d'autre que les coûts inévitables liés à la réponse (communication non surtaxée). L'Organisateur s'engage à rembourser à tout participant qui en fait la demande dans les conditions de l'article IV les frais de connexion engagés pour participer au Jeu-concours.
CONDITIONS D'AGE	Le Jeu-Concours est ouvert à toute personne physique majeure.
TERRITOIRE	Le jeu-concours est limité à la France métropolitaine et à la Belgique. Le participant doit être domicilié dans un de ces territoires.
CONDITIONS D'ACCES	Le participant doit disposer d'un accès Internet et d'une adresse de courrier électronique. La participation ne nécessite pas la détention d'un compte sur le site valt.com.
ACCES AU JEU-CONCOURS	Le jeu-concours est accessible à l'adresse suivante : https://valt.com , adresse à laquelle est également consultable et téléchargeable le présent règlement. Le règlement sera adressé gratuitement dans son intégralité à toute personne qui en fera la demande à l'Organisateur, pendant la durée du Jeu-Concours.

PARTICIPATION	<p>La participation est strictement nominative et personnelle, chaque personne ne pouvant participer qu'une seule fois pour lui-même et/ou plusieurs fois pour son/ses enfants.</p> <p>La personne ou l'enfant inscrit est la seule bénéficiaire du gain.</p> <p>Cela signifie qu'une personne ne peut renseigner qu'une seule et même adresse email pour chacune de ses participations.</p> <p>Chaque participant s'engage à se comporter de façon loyale et notamment à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ne pas utiliser plusieurs adresses mail pour une même personne physique ; • Ne pas participer au Jeu-Concours à partir de l'adresse électronique d'un autre participant.
EXCLUSION	Sont exclus les membres du personnel de l'Organisateur, ainsi que leur famille.

III. Principes et modalités du Jeu-concours

INTITULE DU JEU-CONCOURS	VALT 40 ANS !
DATES DU JEU-CONCOURS	Le jeu-Concours se déroulera du 05 janvier 2026 au 03 avril 2026
NOMBRE DE GAGNANT(S) ET LOT(S) A GAGNER	<p>Nombre de gagnant(s) : 1 / lot</p> <p>Le(s) gagnant(s) se verra/verront attribuer le(s) lot(s) suivant(s) :</p> <p>Lot 1 : un séjour à Algajola (10-13 ans ou 14-17 ans) d'une durée de 14 jours durant l'été 2026 (valeur 1500€)</p> <p>Lot 2 : un séjour à Vienne Aure (10-13 ans ou 14-17 ans) d'une durée de 12 jours durant l'été 2026 (valeur 1120€)</p> <p>Lot 3 : un séjour à Sanguinet (10-13 ans ou 14-17 ans) d'une durée de 12 jours durant l'été 2026 (valeur 1040€)</p> <p>Lot 4 : un séjour aux Agudes (8-10 ans ou 10-13 ans) d'une durée de 8 jours durant l'été 2026 (valeur 740€)</p> <p>Lot 5 : un séjour enfant à Taussat (4-6 ans ou 6-10 ans) d'une durée de 8 jours durant l'été 2026 (valeur 670€)</p> <p>Lot 6 : une semaine de location d'un logement de 4 personnes à Taussat sur le Bassin d'Arcachon (hors vacances scolaires) (valeur 400€) valable jusqu'au 30/04/27</p> <p>Lot 7 : une semaine de location d'un logement de 4 personnes à Peyragudes dans les Pyrénées (hors vacances scolaire d'hiver) (valeur 390€) valable jusqu'au 30/04/27</p> <p>Lot 8 : une bon cadeau de 300€ à valoir sur toutes les activités de l'association (formation, week-end groupe, séjours...) valable jusqu'au 30/04/27 (engagement signé)</p> <p>Lot 9 : un week-end (2 nuits) de location d'un logement de 4 personnes à Taussat sur le Bassin d'Arcachon (hors vacances scolaires) (valeur 160€) valable jusqu'au 30/04/27</p> <p>Lot 10 : un week-end (2 nuits) de location d'un logement de 4 à 6 personnes à personnes à Peyragudes dans les Pyrénées (hors vacances scolaire d'hiver) (valeur 160€) valable jusqu'au 30/04/27</p> <p>Lot 11 à 20 : un kit goodies '40 ans'</p> <p>Le(s) lot(s) n'est/ne sont pas échangeable(s) ni contre d'autres prix, ni contre sa/leur valeur, ni contre tout autre bien ou service.</p> <p>Chaque lot est personnel, il n'est ni cessible ni échangeable à une autre personne.</p>

QUE FAUT-IL FAIRE POUR PARTICIPER ?	Pour participer, il convient aux participants de se rendre à l'adresse précisée ci-dessus à ACCES AU JEU-CONCOURS et de : Renseigner son adresse email, ce qui validera son inscription au tirage au sort. Les participants seront libres de s'inscrire à la newsletter VALT ou non.
TIRAGE AU SORT	Le 07 avril 2026, l'Organisateur réalisera un tirage au sort grâce à un outil informatique. Tous les participants, ayant renseigné une adresse email dans le champ prévu, en respectant les conditions liées au concours seront sélectionnés pour participer au tirage au sort qui désignera les gagnants.

Le gagnant sera informé des résultats et des modalités d'envoi de son lot à l'aide de l'adresse email qu'il aura utilisée pour s'inscrire au CONCOURS. Aucun message ne sera adressé aux perdants.

Le lot sera envoyé directement au gagnant qui communiquera à VALT ses coordonnées par retour de mail. Sans réponse de sa part au plus tard le 30 avril 2026, le gagnant sera réputé avoir renoncé à son prix.

Le gagnant autorise l'Organisateur à procéder aux vérifications nécessaires pour vérifier son identité et ses adresses postale et/ou internet.

IV. Jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat

Le Jeu-concours est gratuit et sans obligation d'achat.

L'Organisateur s'engage à rembourser à tout participant qui en fait la demande les frais de connexion engagés pour participer au Jeu-concours.

Le montant remboursé sera calculé sur la base d'une estimation forfaitaire de la durée de connexion nécessaire pour participer dans la limite de trois (3) minutes.

Les remboursements sont limités à un remboursement par participant sur toute la durée du Jeu-concours.

La demande de remboursement doit être effectuée par écrit, sous enveloppe timbrée au tarif lent en vigueur et adressée à :

VALT – 204 rue Mouneyra – 33000 BORDEAUX

- Indiquer les nom, prénom, adresse postale personnelle et identifiant (adresse email),
- Indiquer les dates, heures et durée de connexion au site et à la page concernée pour le mois donné,

L'envoi de l'e-mail de réponse s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourront donner lieu à aucun remboursement dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est contracté pour le compte de l'internaute et pour son usage de l'Internet en général.

Utilisation des données personnelles des participants : Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les participants au jeu-concours bénéficient auprès de l'Organisateur, d'un droit d'accès, de rectification (c'est-à-dire de complément, de mise à jour et de verrouillage) et de retrait de leurs données personnelles. Les informations personnelles des participants sont collectées par l'Organisateur uniquement à des fins de suivi du jeu-concours, et sont indispensables pour participer à celui-ci.